

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 12 février 2021 portant nomination des  
membres de la Commission paritaire de l'enseignement  
fondamental libre confessionnel**

**A.Gt 16-01-2023**

**M.B. 20-04-2023**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné, l'article 94 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux Commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 23 novembre 1998 et 8 novembre 2001 et par le décret du 3 mars 2004 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre confessionnel, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, § 1<sup>er</sup>, 17<sup>o</sup> ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre confessionnel, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 décembre 2021, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> au premier tiret, le tableau est remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Laetitia BERGERS	M. Stéphane VREUX
Mme Bénédicte BEAUDUIN	M. Bernard BLEUS
M. Eric LEFEBVRE	M. Yannic PIELTAIN
M. Laurent GRUSON	M. Marc FRANCOIS
M. Alain DEHAENE	Mme Christine TOUMPSIN
Mme Catherine FRERE	Mme Céline GRILLET
M. Michel GALASYKA	Mme Oriane RENAULT
M. Pascal KIESECOMS	Mme Joelle JANSSENS
M. Jean-François DELSARTE	M. Jean-Pierre MERVEILLE

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Stéphane VANOIRBECK	Mme Suzanne VAN SULL
Mme Véronique NOEL	M. Frédéric COCHE

2° au second tiret, les mots «Mme Naéma GUERMACHE» et «Mme Elisabete PESSOA» sont respectivement remplacés par les mots «Mme Jamila ZEROUALI» et «M. Jean-Claude LEMAITRE».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 16 janvier 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS